



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	10
Absents excusés :	2

Séance du 4 Février 2019 Convocation du 29 Janvier 2019

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

**Membres
présents :**

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude, FELS-BERNHARDT Estelle,
REGENASS Hubert.

**Membre absent
excusé :**

BASTIAN Cédric donne procuration à CONRATH Gérard
MATTERN Céline donne procuration à BAEHREL Christophe

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Approbation du compte de gestion 2018.
4. Fixation du loyer du dernier local commercial et modalité du contrat de location.
5. Délibération approuvant l'acquisition des parcelles Section 3 N°337, 338, 339, 340 et 341, d'une emprise foncière de 144,54 ares, situées au lieu-dit Engergasse.
6. Délibération relative à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.
7. Approbation devis et factures.
8. Groupe de travail.
9. Divers.

M. le Maire signale qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre du jour à savoir :

- **Subvention façade**
- **Création d'un regroupement pédagogique inter-communal- étude préalable.**

01/19 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

Cela n'étant pas le cas nous pouvons passer aux signatures.

02/19 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

03/19 Approbation du compte de gestion 2018

M. le Maire présente le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor de Wasselonne pour la commune de Nordheim.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- *approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 pour la commune de Nordheim.*

04/19 Fixation du loyer du dernier local commercial et modalité du contrat de location.

M. le Maire informe les membres du conseil de l'approche de la fin des travaux et de la location imminente de l'ancien local du crédit mutuel situé 10 rue de l'Emetteur

Après discussion le conseil municipal décide à l'**UNANIMITE**

- *d'établir le bail à compter du 1er mars 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable.*
- *de fixer le loyer au prix ferme de 7.69 euros TTC le mètre carré à savoir :*
 - * 65 m2: 499.85 euros/mois
- *le loyer fera l'objet d'une révision à l'issue de la première année d'exploitation et ensuite annuellement pour le 1er janvier.*
- *de demander le versement d'une caution d'un mois de loyer au locataire, à savoir :*
 - *499.85 euros*
- *d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de bail*
- *Par ailleurs, Il est précisé que les 4 places de stationnements seront réservées aux patients du cabinet durant les horaires d'ouverture du cabinet.*

05/18 Délibération approuvant l'acquisition des parcelles Section 3 N°337, 338, 339, 340 et 341, d'une emprise foncière de 144,54 ares, situées au lieu-dit Engergasse.

M. le Maire revient sur le dossier concernant l'acquisition des parcelles sises Section 3 N°337, 338, 339, 340 et 341, d'une emprise foncière de 144,54 ares, situées au lieu-dit Engergasse appartenant à MME GANGLOFF/FROMAGER Christine.

De ce fait, la commune doit fixer le prix définitif de l'are afin de pouvoir soumettre une proposition ferme aux propriétaires.

- *Après discussion, et, suite à l'avis de domaine le conseil municipal décide de fixer le prix à 1 500 euros l'are.*
- *Autorise le Maire à signer la convention en attendant l'établissement de l'acte officiel et à entreprendre toute démarche visant à acquérir les parcelles cadastrées Section 3 N°337, 338, 339, 340 et 341, d'une emprise foncière de 144,54 ares, situées au lieu-dit Engergasse.*

06/18 Délibération relative à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 décembre 2018

VU l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin a engagé en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire

retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE des tarifs et des garanties qui lui ont été soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le Maire à signer la convention de participation.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent :

x selon la composition familiale

Modalités :

- Une participation par agent de **48 €**
- Une participation pour adulte à charge de **28 €**
- Une participation par enfant à charge de **7 €**

Ces montants représentent la participation maximum, et limités au montant payé par l'agent en fonction du régime auquel il dépend et de la formule de garantie retenue. La participation forfaitaire sera réévaluée annuellement selon le coût de la vie.

07/19 Subvention façade

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 400.00 € à M. HUBER Claude pour la restauration de sa maison située 56 rue de l'Emetteur à Nordheim.

08/19 Création d'un regroupement pédagogique inter-communal- étude

préalable

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.2121-30 et L.212-2,

M. Maurice HEYDMANN, Maire explique que les effectifs scolaires de l'École Maternelle les Tilleuls et de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin sont en baisse et qu'au vu des prévisions et des échanges avec Madame BASTIEN, Inspectrice de l'Éducation Nationale de notre circonscription, une fermeture (voire deux) de classe pourrait être envisagée sur la commune. Cette baisse est due à deux facteurs :

- la légère baisse du nombre de familles issue du secteur « centre »,

- la mise en oeuvre sur ces sites du bilingue.

Madame Bastien suggère, pour maintenir les postes actuels et donner une cohérence territoriale en matière pédagogique et éducative, de créer avec la Commune de Nordheim, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) qui prendrait la forme d'une entente entre les deux collectivités territoriales. Des précisions ont été apportées sur le mode de fonctionnement par cycles, la problématique du transport (non obligatoire) et le maintien d'une direction sur chacun des sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- prend connaissance de cette information,

- décide d'étudier la possible mise en oeuvre d'une telle structure avec la Commune de Nordheim,

- donne un accord de principe.

La délibération actant la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) devra être prise avant le 1er mars 2019.

Une réunion de la Commission Enfance et Jeunesse consacrée à ce point, est programmée le 5 février prochain.

09/19 Approbation devis et facture

Néant.

10/19 Groupe de travail

- Une commission s'est réunie en date du 21 Janvier 2019 afin d'étudier les différents points du conseil du 4 février 2019.

11/19 Divers

- M. le Maire fait un point rapide sur le compte administratif. Il informe les membres présents qu'une commission se réunira le 25 février à 19h45 pour l'approbation de ce dernier.
- M. le Maire informe les membres présents que nous avons reçu 3 candidatures pour le logement au-dessus de la Mairie. Le choix se fera prochainement.
- M. FORRER a contacté la Mairie suite à une demande concernant la réalisation d'un apprentissage « CAP petite enfance » sur 2 ans au sein de la maternelle. Une décision sera prise prochainement avec la commune de Marlenheim.
- M. le Maire avise le conseil des soucis de déneigement au niveau des escaliers du groupe scolaire. Les membres du conseil demandent à ce que ce service soit effectué avec la plus grande attention en cas d'intempéries par les agents techniques communaux chargés de cette tâche.
- Les membres du conseil décident de donner le nom « ECOLE JEAN STURM » au groupe scolaire. Ils suggèrent aussi de rajouter une place handicapée devant le groupe scolaire. L'endroit exact reste encore à définir.
- M. Eric BURG informe les membres du conseil que cette année la remise des prix du fleurissement se fera lors de la cérémonie intercommunale à Kirchheim.

- Suite aux soucis techniques rencontrés avec le panneau d'information. M. Jean-Claude WEBER se charge de négocier un nouveau panneau ultra HD. Une réponse nous sera donnée vendredi 8 février au plus tard.
- M. le Maire informe les membres présents qu'il va rencontrer M. Francis SCHWARTZ prochainement afin de voir ce qui est prévu au niveau de la signalisation rue des Champs, route de Kuttolsheim, route des Nobles, ainsi que de la matérialisation des différentes places de parkings au niveau de la rue de la Mairie.
- M. Gérard CONRATH informe le conseil que le chauffage au niveau de l'ancienne école fonctionne enfin correctement.
- M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu en mairie avec Mme Véronique STEIDLE au sujet de la maison en état de péril rue de l'Emetteur. Elle propose la démolition. Les démarches nécessaires seront entreprises prochainement.

La séance est levée à 21H10.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 7 février 2019

Le Maire
Original Signé